Date:

vendredi 7 avril 1998

De:

Jacques Morel

à:

Thomas Ferenczi

Sujet:

Rwanda: France et renforts MINUAR

Monsieur Ferenczi,

Votre éditorial du mardi 31 mars 1998 « Tout dire sur le Rwanda » fait une affirmation fausse. Vous écrivez ceci : « Le ministère des Affaires étrangères a rappelé que, dès le 6 avril 1994 (date de l'attentat contre le président rwandais Habyarimana qui allait donner le signal des massacres), la France fut la seule à plaider pour le maintien des Casques bleus au Rwanda et à réclamer des renforts. »

Une preuve de cette affirmation mensongère est que la France, le 21 avril, a voté au Conseil de sécurité la réduction de 700 à 450 du nombre des Casques bleus et observateurs présents au Rwanda (*Dossiers noirs de la politique africaine de la France*, Numéros 1 à 5, L'Harmattan, page 61).

Veuillez expliquer au simple lecteur que je suis comment on peut réclamer des renforts pour les Casques bleus et demander leur réduction le 21 avril, réduction qui permettra aux massacreurs de continuer leur sinistre « travail » durant deux mois sans témoins.

Le Monde en date du 23 avril 1994, page 5, dans un article intitulé « Rwanda : l'ONU réduit sa présence au minimum », écrit : « Le Conseil de sécurité a décidé, tard dans la nuit du 21 avril, de retirer la plus grande partie des personnels de l'ONU au Rwanda, à l'exception du représentant spécial du secrétaire général et de 270 militaires et civils. » Il ne nous dit pas quelle a été l'attitude de la France... Gérard Prunier dans son livre Rwanda : le génocide (aux Éditions Dagorno) confirme les Dossiers noirs. Il écrit page 329 : « Quant à la France, en dépit de la bonne conscience qu'elle va éprouver plus tard en lançant l'opération Turquoise, elle vote, le 21 avril, avec les autres pays de l'OCDE, la réduction des effectifs de la Minuar. »

Si l'affirmation du ministère des Affaires étrangères était exacte, la France aurait maintenu au Rwanda les troupes dépêchées le 9 avril dans le cadre de l'opération Amaryllis et les aurait mises à la disposition de l'ONU. Cela n'a pas été le cas, elles sont parties le 12 ou peu après. Il y a pire, Gérard Prunier affirme ibidem page 381 : « Il est prévu que les 250 parachutistes [belges] qui viennent d'arriver [le matin du 10] rejoignent le contingent belge de l'ONU déjà sur place, mais Paris reste inflexible et s'y oppose. » L'affirmation du ministère des Affaires étrangères apparaît donc comme une tentative de refaire l'Histoire en la réécrivant. Vous la faites vôtre en la citant dans votre éditorial, je vous demande de rectifier.

Cordialement, Jacques Morel